

**NOTE DE PRÉSENTATION DESTINÉE AUX REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU
COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL**
Séance du 4.12.2017

Point 6:
Diversité et égalité professionnelle au ministère de la Culture

Contexte

Le ministère de la Culture s'est engagé à l'été 2016 dans la préparation de sa candidature aux deux labels Diversité et Égalité décernés par l'AFNOR .

Plusieurs chantiers, notamment dans le domaine des RH (élaboration d'un rapport de situation comparée, procédure de recrutement, sélection et accueil des stagiaires et apprentis, mise en place d'une cellule d'alerte AlloDiscrim...) et de l'achat public (clauses Diversité-Egalité dans les marchés publics, création d'un réseau de responsables de la prévention des discriminations...), ont été ouverts, tandis qu'un plan de communication interne et de formation était mis en œuvre.

Une négociation s'est ouverte avec les représentants du personnel en vue de mettre en œuvre au ministère un protocole relatif à l'égalité professionnelle inspiré du texte interministériel adopté en mars 2013.

En parallèle, une vingtaine d'établissements publics se sont portés candidats aux deux labels et ont suivi le même processus concerté de diagnostic et d'élaboration de plans d'action visant à prévenir les discriminations et à promouvoir la diversité et l'égalité tant à l'égard de leurs agents que dans la conception et la déclinaison des politiques culturelles qu'ils portent.

Evolution / état d'avancement

Les deux labels ont été obtenus fin octobre, ils marquent le point de départ d'un important travail d'approfondissement et d'extension de la démarche :

- Ouverture de nouveaux chantiers dans le domaine RH (gestion des âges, retours de situations interruptives, processus de promotion en CAP, résorption des inégalités salariales entre les femmes et les hommes...) ;
- Poursuite de l'effort de formation, d'information et de sensibilisation.

Calendrier / prochaines échéances

- Conclusion de la négociation sur le Protocole Egalité et signature du texte ;
- Appropriation de la démarche Diversité-Egalité par les DRAC, DAC et SCN qui ne faisaient pas partie du périmètre initial ;
- Aide à l'élaboration concertée d'une Charte Egalité dans les ESC ;
- Accompagnement d'une nouvelle vague d'EP vers leur candidature aux deux labels.